

Et maintenant au travail!

À l'issue du 79^e congrès, les socialistes du Finistère ont choisi Tristan Foveau comme Premier secrétaire fédéral.

Cette élection correspond à un choix cohérent. En effet, la désignation du Premier secrétaire fédéral intervenait après le vote du 9 septembre sur les textes d'orientation qui avait donné 60% au Texte B. Cette tendance a été confirmée et même amplifiée, une semaine plus tard, lorsque 65% des adhérents ont voté pour Olivier Faure comme Premier secrétaire national.

« Ces résultats permettent d'ores et déjà au texte d'orientation B de disposer d'une majorité au sein de nos instances fédérales et de porter au conseil et au bureau fédéraux des camarades venus de tout le département : Brest, Clohars-Carnoët, Concarneau, Daoulas, Douarnenez, Fouesnant, Landerneau, Le Relecq-Kerhuon, Moëlan-sur-Mer, Morlaix, Pont-l'Abbé, Quimper, Quimperlé... », rappelait Tristan Foveau dans sa profession de foi.

« L'enjeu du vote du 23 septembre est désormais de donner une cohérence à notre orientation politique collective pour le mandat fédéral qui s'ouvre. »

Le 20 septembre, après le congrès national de Villeurbanne qui a vu les représentants du texte d'orientation A défendre le rassemblement et l'unité du parti, Laurent Péron a annoncé le retrait de sa candidature.

« Le temps est venu de nous mettre collectivement au travail pour les échéances de 2022 », rappelaient les deux mandataires des textes d'orientation dans un communiqué commun.



Nous devons parler au plus grand nombre

« Nos instances, notre vie militante doivent désormais reprendre pour parler au plus grand nombre, surtout en dehors de nos rangs. »

Nous nous engageons à y travailler dans le même esprit que celui de nos débats au fil de ce congrès : avec responsabilité, enthousiasme et détermination. »

Les adhérents ont déjà eu une première indication du chemin que veut prendre Tristan Foveau en lisant la profession de foi qu'il leur a adressée. On peut résumer ses intentions par une formule : mettre la Fédération en ordre de marche pour les scrutins de 2022.

Cela passe par le retour des délégués de circonscriptions, par un renforcement du rôle du conseil fédéral, Parlement de la Fédération, par une plus grande coopération avec les autres fédérations bretonnes ou par la création d'une « commission des présidents de groupes », afin de mieux associer les élus socialistes au travail de la Fédération. D'ici la Présidentielle, plusieurs débats seront organisés, dans tout le département, sous forme de controverses sur des questions de portée nationale voire internationale : pouvoir d'achat, énergie, santé...

Les conseils fédéraux d'installation, les 1^{er} et 19 octobre, seront consacrés à la mise en œuvre de ces orientations.

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 30/09/2021

SITE DE DEPOT
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Le retour du SPD

Une hirondelle ne fait pas le printemps, mais la victoire du SPD en Allemagne confirme que la social-démocratie reste une force politique incontournable en Europe.

Quelles leçons tirer de cette victoire? D'abord, que les projections, plusieurs mois avant un scrutin, n'ont aucun sens : c'est la campagne qui fait l'élection. Les électrices et les électeurs se prononcent sur les projets et la personnalité des candidats qui les portent.

Ensuite, que l'Extrême-droite prospère lorsque le débat public tourne autour de leurs obsessions identitaires. Mais lorsqu'il porte sur les vrais enjeux, comme la transition écologique, le pouvoir d'achat ou l'éducation, les électrices et les électeurs se tournent vers les candidats les plus crédibles pour défendre les services publics, lutter contre les inégalités et réguler les marchés, c'est-à-dire les sociaux-démocrates.

Enfin, que la fin du clivage Droite-Gauche n'est qu'une lubie franco-française démentie dans tous les autres pays démocratiques.

PS29

Réguler les plateformes

Le 20 septembre, la plateforme de livraison de repas Deliveroo, ainsi que trois de ses anciens dirigeants, ont été renvoyés en correctionnelle pour des faits de travail dissimulé.



Il est temps de légiférer

Le parquet soupçonne l'entreprise d'avoir «**recouru à des milliers de travailleurs sous un prétendu statut indépendant, via des contrats commerciaux, alors que ceux-ci étaient placés dans un lien de subordination juridique permanente à son égard, comme l'avait constaté l'inspection du travail dans un procès-verbal de décembre 2017**».

C'est un coup très fort porté à l'ubérisation du travail, qui précarise les travailleurs et fragilise notre système de protection sociale. Le Parti Socialiste, qui mène ce combat contre l'ubérisation, depuis plusieurs années, se félicite de cette décision qui va dans

le sens des évolutions observées en Europe. Ainsi, après l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni, les Pays-Bas se sont à leur tour distingués, un tribunal du district d'Amsterdam ayant considéré, le 13 septembre dernier, que les chauffeurs de l'entreprise *Uber* ne devaient pas être considérés comme des indépendants, mais comme des salariés.

« Nous refusons la création d'un tiers statut et demandons que soit instituée une présomption de salariat. »

Alors qu'en France le gouvernement se refuse à toute évolution et continue de préférer la protection de l'écosystème des plateformes à celle des travailleurs, le Parti Socialiste réaffirme sa détermination à lutter contre l'indépendance fictive et demande la requalification en salariés de ces travailleurs. Nous refusons la création d'un tiers statut et demandons que soit instituée une présomption de salariat. Ce ne serait ainsi plus aux travailleurs de prouver devant la justice qu'ils sont subordonnés, mais aux plateformes de démontrer que les travailleurs auxquels elles recourent sont bel et bien des indépendants. Défendue par les sénateurs socialistes dans une proposition de loi, cette solution a depuis été validée par un rapport parlementaire

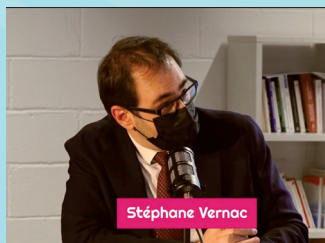
européen de l'eurodéputée LREM, Sylvie Brunet, et mise en œuvre en Espagne par le gouvernement socialiste de Pedro Sánchez.

Une fois de plus, alors que la justice tranche au cas par cas en faveur des livreurs et des chauffeurs ubérisés, nous exigeons du gouvernement qu'il agisse et légifère pour définir un cadre commun protecteur des travailleurs et du droit du travail. En utilisant le système des actions de groupe, les travailleurs pourraient saisir collectivement la Justice. Le sénateur Olivier Jacquin a déposé une proposition de loi dans ce sens. De plus, il devient urgent d'organiser la représentation des travailleurs. Il n'est plus possible de laisser cette question à la « bonne volonté » des plateformes qui expliquent qu'elles organisent en interne des concertations avec leurs salariés et qu'elles offrent des conditions de travail satisfaisantes à leurs « collaborateurs ».



Les travailleurs des plateformes sont des salariés

Une situation inquiétante



Stéphane Vernac

Les socialistes ont placé la lutte contre l'ubérisation du travail au cœur de leur réflexion pour le projet qu'ils viennent d'adopter à Villeurbanne. À l'occasion du deuxième *Live du projet* précisément consacré à l'emploi, Stéphane Vernac, professeur de droit privé à l'Université de Saint-Étienne, était intervenu pour

replacer ce phénomène dans un contexte plus large d'évolution du management.

« La situation inquiétante », avait-il prévenu. « Le développement des plateformes exacerbe des transformations du monde du travail, à l'œuvre depuis déjà plusieurs années, à au moins trois niveaux. »

D'abord, on constate une déshumanisation du travail. Mais c'est un mouvement plus profond de perte de sens et de souffrance au travail accompagné de faibles rémunérations.

Le travail permet moins de coopérations, moins d'innovation et l'algorithme en est l'illustration la plus extrême. Le chauffeur ou le livreur a, dans le monde des plateformes, une activité totalement

dictée par les algorithmes. Il n'a aucune espèce de marge de liberté dans l'exercice de son activité. « On voit bien que le travail sort de l'individu qui devient une machine au service d'une autre machine. » Cette situation poussée à l'extrême avec les algorithmes pourrait, à court terme, concerner d'autres travailleurs.

« Le deuxième mouvement est la précarisation du travail, c'est-à-dire l'essor de travailleurs sans statut, du travail sans emploi. » L'auto-entreprise, créée par la loi de 2008 en est le symbole le plus flagrant. Il s'agit, ni plus ni moins, d'un système social et fiscal sans aucune garantie, sans aucune protection et le législateur avait même ajouté une présomption pour dire que les auto-entrepreneurs n'étaient surtout pas des salariés.

« Le troisième mouvement, c'est l'extériorisation du travail. » Les entreprises n'ont eu de cesse, depuis 40 ans, de faire sortir la main-d'œuvre de leur périmètre juridique. « On pense bien sûr à la sous-traitance ou au travail temporaire. On voit, depuis les années 90, des groupes de sociétés qui se créent avec des filiales qui n'ont aucun pouvoir et des sociétés-mères qui décident de tout mais ne sont pas les employeurs des salariés. Nous sommes dans un mouvement où les vrais détenteurs du pouvoir n'ont pas les mêmes responsabilités et c'est le cas, justement, des plateformes qui n'ont aucune responsabilité aujourd'hui », dénonçait Stéphane Vernac.

Et maintenant, l'Europe de la défense

Alors que la campagne pour la Présidentielle commence à peine, l'affaire des sous-marins australiens a au moins le mérite d'obliger tous les candidats à se positionner sur les questions stratégiques et diplomatiques trop souvent laissées de côté. Quelle doit être la place de la France dans le monde ? Que faisons-nous au sein de l'OTAN ? Comment, enfin, bâtir une défense européenne ?

Une réalité s'impose à nous : l'élection de Jo Biden n'a en rien changé la stratégie des États-Unis qui considèrent leur rivalité avec la Chine comme prioritaire et qui veulent concentrer leur présence dans le Pacifique.

Pour Gilbert Le Bris, ancien président de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, la volte-face de l'Australie, est une véritable trahison. **« Ce n'est pas du tout fair-play, de la part de ces pays anglo-saxons. »**

L'accord entre les États-unis, l'Australie et le Royaume-Uni, montre

que la France, malgré sa présence en Polynésie ou en Nouvelle Calédonie, est considérée, par les États-Unis, comme une puissance qui ne pèse pas dans le Pacifique. **« Nous sommes plus présents dans l'Océan indien, sur lequel nous avons concentré notre présence »,** précise Gilbert Le Bris, **« mais nos moyens ne nous permettent pas de jouer à armes égales avec les superpuissances. »** **« D'autant »,** précise Axel Nicolas, co-directeur de l'observatoire de la défense à la *Fondation Jean-Jaurès*, **« que depuis 2016, la Chine a mis à l'eau l'équivalent de toute la flotte française. »**



L'Europe doit se doter d'une défense autonome

Cette affaire pose avec acuité la question de la défense européenne, étant entendu que la protection des pays de l'UE ne fait pas partie des priorités américaines. Le départ de la Grande Bretagne de l'UE a clarifié la situation. **« Si une défense européenne doit voir le jour, elle devra d'abord se construire autour de quelques pays " historiques " comme la France, l'Allemagne, l'Italie et le Benelux »,** estime Gilbert Le Bris qui ne croit pas à une Europe de la défense à 27. **« Les ex-pays de l'Est sont trop attachés à l'alliance américaine pour les protéger de la Russie. »**

Reste la question du départ de l'OTAN. Pour Axel Nicolas, la France ne doit pas la quitter. **« Elle reste un lieu de rencontres, un espace où on peut se faire entendre. »**

« Les premières décisions que prendra le nouveau chancelier allemand seront déterminantes », insiste Gilbert Le Bris. **« Les Allemands doivent comprendre que, sans défense autonome, l'UE restera un nain politique. »**

En savoir plus

Une expertise reconnue

Le pôle judiciaire régional en matière d'environnement sera finalement basé à Brest. François Cuillandre s'est fendu d'un communiqué pour saluer cette décision positive pour le pays de Brest. *« Rejoignant la position exprimée par les professionnels du droit et de nombreux élus de Brest métropole et du Finistère, j'avais sollicité, en juillet dernier, cet arbitrage en faveur de notre territoire auprès du Garde des Sceaux. Je tiens à souligner que cela confirme et renforce la compétence de notre Tribunal judiciaire en matière environnementale, puisque Brest est en charge, depuis 2001, de toutes les affaires se rapportant à la pollution maritime et bénéficie à ce titre d'une expertise reconnue dans ce domaine. »*

L'avenir du socialisme

Coup sur coup, Bernard Poignant vient de publier deux textes dans lesquels il revient sur l'Histoire du socialisme et s'interroge sur son avenir. D'abord, sur

le site de la *Fondation Jean-Jaurès* et dans la revue *Commentaire*.



Dans le texte publié par la *Fondation Jean-Jaurès*, (<https://www.jean-jaurès.org/publication/socialistes-en-bretagne/>) l'ancien maire de Quimper revient sur les conditions qui ont permis le développement du socialisme en Bretagne. Dans les années 60, la région a connu de profondes mutations économiques, sociales et religieuses. L'industrialisation de la région et le Concile Vatican 2 ont permis à une

génération de militants, engagés dans les luttes sociales et écologiques, de remporter les élections à partir des années 70.

Dans *Mon socialisme* publié dans la revue *Commentaire* (n°175 automne 2021), Bernard Poignant, s'appuyant toujours sur l'Histoire de la Gauche s'interroge sur l'avenir du socialisme.

« On peut adhérer à la fin des organisations partisans qui n'ont pas vocation à perdurer éternellement et qui peuvent se trouver dépassées dans leur fonctionnement. En revanche, je ne crois pas à la fin du socialisme, incarnant la quête permanente de justice sociale, la révolte contre les inégalités criantes, le goût des libertés dans la vie publique et personnelle, l'aspiration à des protections contre les aléas de la vie. »

En conclusion de ces deux articles, Bernard Poignant insiste sur *« le rendez-vous décisif »* des élections de 2022 qui indiquera quelle suite les électrices et les électeurs donneront à cette histoire.

Genèse de la Gauche plurielle

Elisa Steier

Comment parvenir à l'union de la Gauche ? Dans *La Genèse de la Gauche plurielle* (éditions Presses universitaires de Rennes) Elisa Steier revient en détail sur les conditions qui ont permis la naissance, entre 1993 et 1997, de ce qu'on a appelé la Gauche plurielle. Le contexte n'est plus le même, mais cette expérience démontre que, lorsqu'il y a une volonté, il y a toujours un chemin.

Cap Finistère : Pourquoi cette étude ? Et sur quelles sources vous êtes-vous appuyée pour la réaliser ?

Elisa Steier : Ce livre fait suite à mon mémoire d'Histoire. Frank Georgi, mon directeur de recherche, m'a suggéré de travailler sur ce sujet qui n'avait pas encore fait l'objet d'étude universitaire, sans doute en raison de son caractère relativement récent.

J'ai eu accès aux archives du PS et du PCF, notamment les comptes-rendus des bureaux et conseils nationaux. Celles des écologistes sont un peu plus dispersées mais plus transparentes. J'ai également consulté la presse de l'époque et mené des entretiens avec des dirigeants en responsabilité au début des années 90.

Mon mémoire a reçu le prix de la Fondation Jean-Jaurès en 2018 et j'ai donc pu l'éditer.

Cap Finistère : On a coutume d'utiliser le terme de « Gauche plurielle » pour qualifier le gouvernement de Lionel Jospin. Mais vous expliquez que les prémices de cette union remontent au début des années 90 et précisément à 1993.

Elisa Steier : Je montre dans cet ouvrage tout le travail préparatoire qui a permis aux partis de Gauche et écologistes de se retrouver au sein de ce qu'on a appelé la « Gauche plurielle ». Ce terme décrit parfaitement de quoi il s'agit : une alliance à Gauche, formée de plusieurs composantes.

Je me suis focalisée sur la période 1993-1997, parce que c'est vraiment à la suite de la défaite législative de 1993 que commence ce processus.

Cap Finistère : Quels sont les ingrédients qui ont permis à la Gauche et aux écologistes de gouverner de 1997 à 2002 ?

Elisa Steier : Il existe évidemment toute une série de raisons qui expliquent la naissance de la Gauche plurielle. Comme je viens de le dire, les partis sont prêts à discuter entre eux. Ça se traduit par les Assises de la transformation sociale, dès 1994, qui leur donnent l'habitude de discuter et de travailler ensemble.

Ensuite, il y a la personnalité des protagonistes. Dominique Voynet a joué un rôle essentiel pour ancrer les Verts au sein de la Gauche. Lionel Jospin, surtout après le score qu'il réalise à la Présidentielle de 1995, établit un rapport de force et devient incontournable.

Mais il ne faut pas oublier les facteurs extérieurs, comme par exemple la décision de Jacques Chirac de dissoudre l'Assemblée, qui a forcé la Gauche à s'unir plus tôt que prévu. En 1997, pour que la France puisse entrer dans la zone euro, Jacques Chirac veut engager une politique de baisse des dépenses publiques et estime qu'il doit disposer d'une nouvelle majorité pour mener une politique d'austérité.

Le mouvement social de novembre-décembre 95 pousse également les partis de Gauche à s'unir autour des thématiques de pouvoir d'achat, d'égalité et de défense des services publics.

Les accords qui sont passés ne sont aucunement contraignants. Il n'y a pas de programme global mais une série d'accords bilatéraux. Et encore, pas entre tous les acteurs, puisque les Verts et le PCF n'ont pas passé d'accord. Et celui passé entre le PS et le PCF est minimal. Pourtant, électoralement, ce sont les partis qui se retrouvent au sein de la Gauche plurielle qui remportent la majorité à l'Assemblée.

Cap Finistère : On sait que l'histoire de la Gauche plurielle se termine par le 21 avril 2002 et l'élimination de la Gauche au second tour de la Présidentielle. Cette fin était-elle prévisible lorsqu'on étudie sa genèse ?

Elisa Steier : Il est très difficile de répondre à cette question. Mais je ne crois pas que l'échec était inévitable. Compte tenu de la pluralité de la Gauche, je crois que les dirigeants de l'époque avaient trouvé la bonne formule avec la Gauche plurielle. D'autant que Lionel Jospin a exercé ses fonctions dans le cadre de la cohabitation, c'est-à-dire d'un régime bien plus démocratique où le Parlement jouait pleinement son rôle alors que les socialistes ne disposaient pas de la majorité absolue.

Ce qui me frappe le plus dans les scores du 21 avril, c'est le résultat des deux candidats trotskistes qui réunissent près de 10 %, montrant ainsi qu'une partie de l'électorat voulait un coup de barre à Gauche. Quant au score de Jean-Marie Le Pen, il est dans la suite logique de ceux qu'il avait déjà obtenus auparavant passant de 14 à 16 %.

Disparitions
Nous avons appris avec tristesse les disparitions de Gérard Marrec, ancien conseiller municipal de Fouesnant et de Jean-Pierre Le Franc qui était adhérent depuis 1972, ancien conseiller municipal de Quimperlé. Nous adressons à leurs familles et leurs proches nos plus sincères condoléances.

Retrouvez-nous sur
Facebook
PS.Finistere
et Twitter
@fede_PS29

Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1368 - Vendredi 1^{er} octobre 2021
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

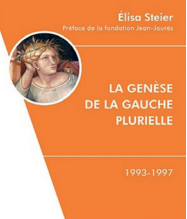
Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Tarifs pour l'année
Adhérents : 25 euros (papier) ;
20 euros (numérique)
Non adhérents : 50 euros (papier) ;
35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
ADFFFP



LA GENÈSE
DE LA GAUCHE
PLURIELLE

1993-1997

BRETAGNE
PUBLICA